

Image not found or type unknown



Arrêt maladie - CC Metallurgie Oetam - Statut Employé

Par **Rayponce**, le **15/04/2011** à **10:26**

Bonjour,

Je suis enceinte de 6 mois 1/2 et suite à des complications mon médecin a décidé de m'arrêter pendant 15 jours. J'ai le statut employée dans une société sous la convention collective de la Metallurgie Oetam avec plus de 3 ans d'ancienneté. Je voulais savoir comment je serais indemnisée et combien pour mon absence et si j'ai 3 jours de carences ???

Dans l'attente de vos réponses,

Merci

Par **P.M.**, le **15/04/2011** à **12:34**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez dans quel département s'effectue le contrat de travail...

Par **Rayponce**, le **15/04/2011** à **13:08**

Je travaille à Paris.

Par **P.M.**, le **15/04/2011** à **14:32**

Je vous propose la consultation de l'Avenant mensuels de la Convention collective régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne :

- [art. 30](#)

- [art. 24](#)

Par **Rayponce**, le **15/04/2011** à **14:51**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Donc si je comprends bien je ne perdrais rien salaire pendant 45 jours. Je pensais que je serai payée à hauteur de 50% de mon salaire mensuel (plafond Sécurité sociale). Je voudrais également savoir si j'ai 3 jours de carence car dans la convention collective, ce n'est pas clair !!!
Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **15/04/2011** à **18:08**

Personnellement, je n'ai pas vu de délai de carence mais je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

Par **delda**, le **08/10/2014** à **07:33**

Bonjour,
Je voudrais savoir quand la convention parle de 45 jours d'arrêt maladie indemniser, est-ce que les samedi et dimanche sont compter dans les 45 jours ou c'est 45 jours du lundi au dimanche inclus.

Merci de votre réponse.

David

Par **P.M.**, le **08/10/2014** à **08:15**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **janus2fr**, le **08/10/2014** à **08:17**

[citation] est-ce que les samedi et dimanche sont compter dans les 45 jours ou c'est 45 jours du lundi au dimanche inclus.

[/citation]

Bonjour,

Les 2 propositions de chaque côté du "ou" sont identiques !